

L'ISLE D'ABEAU

Samedi 4 avril, venez rencontrer des notaires au café pour des conseils gratuits !

Les notaires de l'Isère ont constaté que les citoyens ne savaient pas qu'ils pouvaient prodiguer des conseils juridiques gratuitement. Lancé en début d'année, le mouvement "#conseilducoin" a été créé pour rappeler que les notaires assurent un conseil gratuit pour tous et partout.

Mais pour combien de temps encore ? La profession

s'alarme : *«Le projet de loi Macron met en péril le service public notarial et menace de créer des déserts juridiques. Après la réforme Macron, le conseil juridique gratuit, ce sera fini. Pour sauver leurs emplois, les notaires devront facturer ce service public. C'est la fin du droit pour tous.»*

Samedi 4 avril, une opéra-

tion spéciale "#conseilducoin" sera menée à l'Isle d'Abeau au café-restaurant "Papi", dans la galerie marchande Carrefour. Le "#conseilducoin" est un mouvement civique de conseil juridique gratuit délivré par les notaires dans des lieux de la vie quotidienne et plus particulièrement dans les "cafés du coin". Ces rendez-vous

ont lieu tous les premiers samedis du mois afin de rendre le conseil juridique accessible au plus grand nombre et aller au plus près de ceux qui n'osent pas venir voir un notaire. Originale, l'opération se déroule un peu partout en Isère. Vous pouvez retrouver la liste des lieux concernés sur internet : <http://chambre-38.notaires.fr>